

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre 23035

SEANCE du : 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 mars 2023.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER		Alain ROBIN de 18h30 à 18h42 et de 18h45 à 21h30
Philippe BARON à partir de 18h43	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Philippe ROBIN à partir de 18h50
Thierry BAUDOUIN	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU		Véronique VILLEMONTEIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI
Philippe BARON jusqu'à 18h43	Nathalie MOREAU jusqu'à 18h43	Philippe ROBIN jusqu'à 18h50
Tillippo Brittott Jacquia = ==		ort de la Directrice Générale des Service

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTEIX, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



## Demande de subvention au titre du programme des 5000 terrains de sport 2022-2024 de l'agence nationale du sport

La commune de Bressuire implante un city-stade dans la commune déléguée de Breuil-Chaussée (commune de Bressuire).

L'installation de l'équipement est éligible au Programme des 5000 terrains de sport 2022-2024 de l'Agence Nationale du Sport.

Le coût du city-stade est de 42 989 € HT, soit 51 587 € TTC. Le montant de subvention sollicité auprès de l'Agence Nationale du Sport est de 21 000 €.

Les travaux sont prévus pour juin 2023 et doivent durer 15 jours.

## Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- DE DEPOSER une demande de subvention au titre du Programme des 5000 terrains de sport 2022-2024 auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- DE DONNER tous pouvoirs à Madame Le Maire, ou son représentant pour signer toute pièce se rapportant à la présente demande de subvention.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTEIX

Emmanuelle MENARD

Auteur de l'acte. Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 2 3 MARS 2023